

Comité de suivi stratégique des sujets de politique commerciale
Compte-rendu de la réunion du 29 octobre 2014 avec les parlementaires

M. Matthias Fekl, Secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, a réuni le comité dans un format réservé pour la première fois aux parlementaires.

Ont participé :

- Assemblée nationale : François Brottes ; Elisabeth Guigou ; Danielle Auroi ; Pierre Lellouche ; Joaquim Pueyo ; Seybah Dagoma ; Catherine Coutelle.
- Sénat : Jean-Claude Lenoir ; Jean Bizet.
- Parlement européen : Yannick Jadot.

Résumé : Les participants ont salué dans leur ensemble le nouveau format de consultation inauguré avec ce comité. Ils ont exprimé une attente sur la transparence des négociations, thème sur lequel le Secrétaire d'Etat avait ouvert la discussion. Ils se sont par ailleurs montrés préoccupés par la question de la mixité notamment de l'accord UE-Canada, dont ils s'attendent à ce qu'il soit soumis à la ratification des parlements nationaux en 2017. Ils ont interrogé le Secrétaire d'Etat sur plusieurs aspects de l'accord UE-Canada (règlement des différends, indications géographiques, réalité des bénéfices pour les PME).

1/ Transparence

Le Secrétaire d'Etat a redit sa mobilisation pour renforcer la transparence. Il a rappelé le progrès obtenu avec la déclassification du mandat pour le Partenariat transatlantique (PTCI/PTCI/TTIP), en le présentant comme un précédent important. Il a prévenu qu'une transparence totale ne sera pas obtenue à court terme (rappel de la règle d'unanimité pour déclassifier les mandats européens et des réticences de certains Etats membres), mais a souhaité explorer toutes les pistes possibles, pour que les parlementaires aient les informations nécessaires, au-delà des efforts d'information du grand public (mention d'une page d'information en préparation sur le site internet du MAEDI).

Tous les participants ont souligné leur attente d'une transparence accrue.

P. Lellouche a déploré le retard avec lequel les documents d'information arrivent aux parlementaires et le caractère illisible de ces documents. Il a jugé incorrect que la Commission européenne ne transmette pas de documents plus exploitables. Il a demandé que les négociateurs viennent présenter un état des lieux clair des négociations une ou deux fois par an.

F. Brottes, C. Coutelle, J. Bizet ont souligné que la diplomatie parlementaire peut contribuer davantage à la défense des intérêts français. F. Brottes a rappelé que la France est souvent en position minoritaire dans le débat intra-européen. C. Coutelle a exprimé sa perception selon laquelle les représentants des Etats membres de l'UE découvrent l'accord une fois celui-ci conclu, alors que les provinces canadiennes sont directement associées aux négociations.

E. Guigou a demandé qu'au-delà de l'accès aux comptes-rendus des cycles de négociation, déjà possible pour tout membre de la commission des affaires étrangères, les parlementaires qui travaillent sur ces dossiers aient accès aux textes de négociation. Elle a cité l'exemple des députés travaillant sur les questions de défense.

Y. Jadot a appelé le gouvernement à imiter le gouvernement allemand, qui, selon lui, diffuse à tous les députés du Bundestag chaque document restreint transmis par la Commission. Il a appelé aussi le Secrétaire d'Etat à contester le système des salles de lecture, auxquelles seuls ont accès, pour lire les documents consolidés, les présidents de commission, rapporteurs et coordinateurs de groupe au Parlement européen, soit une trentaine de députés. Il a reconnu que ce système est imposé par les Etats-Unis.

S. Dagoma a demandé si le Parlement européen dispose de plus de documents que l'Assemblée nationale.

- **Le Secrétaire d'Etat s'est engagé à transmettre une liste des documents disponibles pour les parlementaires et à réfléchir aux possibilités de compléter cette liste ; il a souhaité faire intervenir la Commission européenne devant les parlementaires nationaux ; il rappelle que les équipes techniques sont à la disposition des parlementaires.**

2 / Question de la mixité des accords commerciaux

La question a été soulevée par J.-C. Lenoir, qui, avec le soutien de P. Lellouche, S. Dagoma, C. Coutelle, J. Bizet, a relevé l'incertitude qui semble subsister sur la mixité de l'accord UE-Canada et du PTCI/TTIP. Les députés S. Dagoma et P. Lellouche ont exprimé des doutes sur la possibilité qu'ont les Etats européens, quelles que soient leurs dispositions constitutionnelles, de soumettre ces accords aux parlements nationaux.

Y. Jadot a estimé nécessaire un arbitrage de la Cour de Justice de l'UE. Selon lui, l'ambiguïté quant à la mixité de l'accord tient au volet concernant l'investissement. Il indique que le Commissaire De Gucht et le DG Commerce reconnaissent, en *off*, que l'accord est mixte. Si le processus de ratification de l'accord UE-Canada est engagé, il s'attend à ce que le texte vienne devant l'Assemblée nationale et le Sénat en 2017.

S. Dagoma a interrogé le Secrétaire d'Etat sur les conséquences d'un refus, par un Parlement national, de ratifier l'accord : si un tel refus intervenait après une phase d'application provisoire de l'accord, elle a demandé quel serait alors l'impact sur la poursuite ou non de la mise en œuvre provisoire, et quel serait l'impact contentieux.

E. Guigou a demandé une étude juridique poussée des ministères, ainsi qu'un accès aux avis des services juridiques du Conseil et de la Commission sur ce point.

- **Le Secrétaire d'Etat s'est engagé à transmettre aux députés une note juridique issue de ses services et qui soit un « document de débat » sur la mixité de l'accord.**

3/ Mécanisme de règlement des différends investisseur –Etat (ISDS)

Le Secrétaire d'Etat a introduit le sujet en expliquant que le Gouvernement reste vigilant et veillera à ce que ce mécanisme ne puisse remettre en cause le « droit à réguler » des Etats, les garanties d'impartialité des tribunaux et la transparence des procédures. Il a souligné que

le débat n'est pas simple au niveau européen du fait de l'absence de consensus entre les Etats membres. Il a également expliqué que l'autre élément devant être pris en compte est le sort des 95 accords de protection des investissements (API) en vigueur auxquels la France est déjà partie et qui contiennent un mécanisme d'arbitrage. Un positionnement de la France contre ce type de mécanisme pourrait créer des difficultés dans la mise en œuvre de ces accords. Il a énoncé quatre pistes envisagées pour le AECG/CETA et le PTCI/TTIP : (i) garder le mécanisme de l'ISDS en l'état, si les améliorations négociées par la Commission sont suffisantes ; (ii) demander le retrait du mécanisme en étant conscient des risques (réouverture, voire échec, de l'accord négocié avec le Canada) et des contraintes (nécessité d'avoir le soutien d'une majorité d'Etats membres) que cela implique ; (iii) chercher à améliorer le dispositif pour bien répondre aux critiques ; ou (iv) de façon prospective, réfléchir à un système multilatéral des différends. Sans se prononcer sur l'option à privilégier, il a conclu que le gouvernement sera attentif à la publication des résultats de la consultation publique sur le PTCI/TTIP.

Les députés P. Lellouche et D. Auroi se sont interrogés sur la possibilité de rapprocher l'ISDS d'un mécanisme tel que celui de l'ORD de l'OMC, qui, selon eux, était fonctionnel et pouvait servir d'exemple. D. Auroi s'est, d'ailleurs, inquiétée du soutien qu'une telle option pourrait recueillir auprès des autres Etats membres. Dans la continuité, le sénateur J. Bizet a également tenté de tracer un parallèle entre l'ISDS et l'organe de règlement des différends de l'OMC, notant cependant que ce dernier était limité aux différends interétatiques et ne permettait pas à une personne privée d'obtenir une compensation financière.

Y. Jadot a adopté une approche plus large en expliquant que si la question de la modification du mandat de négociation de la Commission pour le PTCI/TTIP est soulevée, il faudrait repenser toutes les dispositions sur l'investissement. Pour lui, le reformatage de la négociation sur le PTCI/TTIP, et en particulier l'éventuelle exclusion de l'ISDS, se jouera début 2015 et un recalibrage sur les investissements sera inévitable car l'ISDS est « politiquement indéfendable ». Y. Jadot a fait référence à des propos de Jean-Claude Juncker jugeant inacceptable que des juridictions secrètes imposent des révisions de législations nationales. Il a conclu qu'il serait incohérent de maintenir le dispositif dans l'accord UE-Canada, alors que la Commission sortante elle-même en a reconnu les limites et alors qu'on ne serait pas prêts, avec les Etats-Unis, à accepter même une version améliorée de ce dispositif.

E. Guigou a souligné que si le dispositif, outre les problèmes de philosophie politique qu'il pose, est de surcroît mal conçu, alors le précédent du AECG/CETA risquerait de poser problème. Elle a considéré qu'il fallait approfondir le sujet, en recherchant un équilibre entre les enjeux politiques et l'intérêt des entreprises.

S. Dagoma a rappelé que le Parlement français s'est prononcé contre l'inclusion de l'ISDS dans le mandat de négociation et que ce mécanisme ne devrait pas être mis en place dans le PTCI/TTIP.

F. Brottes a affirmé qu'une solution doit être trouvée car l'immobilisme est problématique. Il a noté sur ce point que la position des Etats-Unis sur l'ISDS est moins évidente qu'il n'y paraît.

- **Le Secrétaire d'Etat a rappelé que la position française dans ce débat doit prendre en compte la nécessité de rassembler des soutiens au Conseil. Il a noté, après un échange avec son homologue suédois, que le nouveau gouvernement à Stockholm pourrait être plus critique à l'égard de l'ISDS que la Commissaire Malmström. Enfin, mentionnant le Luxembourg comme un possible allié, il a jugé que la position de J-C Juncker serait déterminante.**

4/ Bilan de l'accord UE-Canada

Le Secrétaire d'Etat a évoqué des avancées de l'accord, pour l'accès aux marchés publics, pour les PME (qui représentent 80% des 10 000 entreprises exportant vers le Canada) et pour la protection des IG.

D. Auroi a émis la crainte que l'accord UE-Canada soit un « cheval de Troie » pour les Etats-Unis, puisque ceux-ci sont dans une zone de libre-échange avec le Canada. Elle a rappelé que le rapport Girardin de 2011 était réservé sur les bénéfices de cet accord.

C. Coutelle, Présidente de l'association interparlementaire France-Canada, a marqué aussi des doutes : sur les pétroles issus de schistes bitumineux, dont elle demande s'ils sont bien exclus de l'accord ; sur les bénéfices pour les PME ; sur les intérêts offensifs de l'industrie française, par rapport à ceux des concurrents canadiens.

J. Bizet s'est dit inquiet, comme le Président Lenoir, sur la question des IG : il a estimé que les 42 IGP obtenues avec le Canada ne suffiront pas à créer un précédent assez fort pour imposer aux Etats-Unis des IGP dont ils ne veulent pas. Il s'attend à ce que les Etats-Unis arguent du nombre modeste d'IGP dans les accords précédents de l'UE (Corée et Canada) pour rejeter les demandes européennes dans le PTCl/TTIP.

J. Pueyo souligne que la discussion sur les barrières non-tarifaires sera elle aussi déterminante pour la préservation des produits locaux et régionaux.

- **Le Secrétaire d'Etat a marqué sa vigilance sur la reconnaissance des IGP et a reconnu qu'il sera difficile d'éviter que ce qui est concédé dans l'accord UE-Canada soit utilisé comme un précédent dans le PTCl/TTIP. Il a cependant souligné les difficultés diplomatiques qu'il y aurait à rouvrir l'accord UE-Canada.**

5/ Partenariat transatlantique

Le Secrétaire d'Etat a indiqué son sentiment qu'il n'y aura pas d'avancée avant la fin 2014, dans un contexte marqué par le renouvellement de la Commission européenne et les élections de *mid-term* aux Etats-Unis.

S. Dagoma s'est félicitée que l'on ne cherche pas à conclure à tout prix un accord rapide.

F. Brottes a souligné les risques d'une approche défensive et a appelé à être offensif sur le PTCl/TTIP, pour obtenir des avancées y compris sur des sujets jusqu'ici distincts des accords commerciaux, comme les aides d'Etat, largement pratiquées aux Etats-Unis.

Y. Jadot a appelé à ne pas sous-estimer les réticences du Congrès américain sur le PTCl/TTIP, qui est à l'origine une demande européenne et qui ne fait pas l'objet de la même volonté politique que le Partenariat transpacifique. Il a jugé que cette réticence du Congrès,

renforcée par l'opposition des Etats fédérés à toute remise en cause du *Buy American Act* ou de l'utilisation de leur budget, rend illusoire toute concession à l'UE sur les marchés publics dans le PTCI/TTIP.

- **Le Secrétaire d'Etat a dit son souhait de développer, avec l'appui de ses services et en dialogue avec les parlementaires, les éléments permettant une appréciation de l'équilibre global de l'accord PTCI/TTIP et de l'ensemble des accords commerciaux. Il a indiqué par ailleurs son intérêt pour le dialogue des territoires (référence aux territoires dits « territoire sans TAFTA » et « territoire de débat »). Il s'est montré attentif aux sensibilités sur la préservation des préférences collectives, soulignant que son objectif est que celles-ci ne soient pas remises en cause (exemples du bœuf aux hormones et du poulet chloré).**

Conclusion : prochaines étapes

Tous les parlementaires présents ont jugé positive la mise en place d'un format de consultation des parlementaires, à l'exception de P. Lellouche qui a demandé de maintenir un format de concertation associant conjointement parlementaires et entreprises.

- **Le Secrétaire d'Etat a conclu sur son souhait de travailler étroitement avec le parlement national. Il considère que le système français n'est pas le parlementarisme allemand, mais qu'il y a un intérêt à s'appuyer sur les parlementaires nationaux dans les négociations. Il a souhaité formaliser cette prise en compte des positions parlementaires en proposant un rapport annuel, élaboré avec ses services, sur la stratégie et les positions défendues par la France à Bruxelles. Il s'engage à ce que ce document soit présenté aux parlementaires en 2015. Il propose que le comité de suivi se réunisse dorénavant à un rythme bimensuel ou trimestriel.**